

Contremaître forestier/Contremaître forestière
Forstwart-Vorarbeiter/Forstwart-Vorarbeiterin
Selvicoltore caposquadra/Selvicoltrice caposquadra

Conducteur d'engins forestiers/Conductrice d'engins forestiers
Forstmaschinenführer/Forstmaschinenführerin
Conducente di veicoli forestali

Contremaître forestier/Contremaître forestière
Conducteur d'engins forestiers/
Conductrice d'engins forestiers

Règlement concernant les examens professionnels

du 1^{er} décembre 2000

Entrée en vigueur

11 avril 2001

Le texte de ce règlement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'EDMZ, 3003 Berne.

25 septembre 2001

Chancellerie fédérale